

**PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 2 juin 2025 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Monsieur Francis Malenfant
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Madame Sylvie Giroux
- ❖ Monsieur Charles Brochu

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que madame Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-06-01**

Adoption de l'ordre du jour tel que modifié avec dispense de lecture

---

**CONSIDÉRANT QUE** la séance est déclarée ouverte à 19h31.

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Audrey Mailhot

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, avec l'ajout d'un (1) sujet au point 13.1.

**Ordre du jour**

1. **Bienvenue par Monsieur le Maire**
2. **Prise des présences**
3. **Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue**
4. **Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture**
5. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 mai 2025 avec dispense de lecture**
6. **Correspondance**
7. **Finances**
  - 7.1 Acceptation des comptes à payer
  - 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
  - 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement
8. **Administration et affaires courantes**
  - 8.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement No 614 – Règlement concernant la limite de vitesse sur une partie du chemin Barr

- 8.2 Embauche d'un étudiant pour les services de la voirie et des parcs pour la saison estivale 2025
- 8.3 Embauche d'un second étudiant pour les services de la voirie et des parcs pour la saison estivale 2025
- 8.4 ARTELIA CANADA INC. – Adjudication de la soumission pour les services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux et la surveillance environnementale pour les travaux de pavage des chemins Brown, du Boisé et Bédard
- 8.5 Résolution relative à l'utilisation gratuite des plateaux sportifs municipaux – Commission scolaire Eastern Townships (ETSB)
- 8.6 Résolution autorisant l'achat d'une machine pour le lignage des terrains sportifs

#### **9. Développement local et régional**

#### **10. Urbanisme**

#### **11. Voirie**

- 11.1 Réal Huot Inc. – Autorisation pour l'achat de membrane géotextile pour des travaux sur divers chemins municipaux
- 11.2 Réal Huot Inc. – Autorisation pour l'achat de membrane géotextile pour des travaux sur le chemin Pease
- 11.3 Travaux de plomberie au bureau municipal (installations septiques)
- 11.4 Annulation d'un appel d'offres pour absence de soumissions (appel d'offres public numéro AO-2025-02 pour la fourniture d'une rétrocaveuse - années 2019 à 2023 inclusivement)
- 11.5 Les Services EXP Inc. - Acceptation de l'offre de services pour le remplacement de ponceaux sur le chemin Kingsey Townline et sur le chemin St-Cyr

#### **12. Rapport des activités du Maire**

- 12.1 Rapport du Maire : Faits saillants du rapport financier 2024

#### **13. Varia**

- 13.1 Résolution relative à l'utilisation gratuite des plateaux sportifs municipaux – Centre de services scolaire des Sommets (CSSDS)  
**(AJOUT)**

#### **14. Période de questions du public**

#### **15. Levée de la séance**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-06-02**

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 mai 2025 avec dispense de lecture

---

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres de ce conseil déclarent avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 5 mai 2025 ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 soit adopté tel que présenté.

**CORRESPONDANCE**

---

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-06-03**

Acceptation des comptes à payer

---

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général / greffier-trésorier a remis une copie de la liste des comptes à payer à chacun des membres du conseil ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Francis Malenfant

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 58 107,47 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-06-04**

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

---

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général / greffier-trésorier a remis une copie de la liste des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport à chacun des membres du conseil ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 11 536,66 \$ auquel s'ajoute le total des chèques émis pour un montant de 4 778,73 \$, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-06-05**

Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

---

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Audrey Mailhot

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 117,08 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-06-06**

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement : Règlement No 614 - Règlement concernant la limite de vitesse sur une partie du chemin Barr

---

Monsieur Daniel Braün, conseiller

**DONNE** avis de motion avec dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 614 intitulé : « *Règlement concernant la limite de vitesse sur une partie du chemin Barr* » sera adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), **le projet de Règlement No 614 – Règlement concernant la limite de vitesse sur une partie du chemin Barr est déposé lors de la séance et est joint en annexe au présent avis.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-06-07**

Embauche d'un étudiant pour les services de la voirie et des parcs pour la saison estivale 2025

---

**CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt de la Municipalité d'engager des étudiants pour les services de la voirie et des parcs ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de la Municipalité pour l'obtention de subventions salariales destinées à l'embauche d'étudiants a été approuvée ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**DE CONFIRMER** l'embauche de Nikolas Boyer au poste d'étudiant pour les services de la voirie et des parcs pour la saison estivale 2025, et ce, à partir du 2 juin 2025 jusqu'au 15 août 2025, au taux horaire de 19,00 \$.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-06-08**

Embauche d'un second étudiant pour les services de la voirie et des parcs pour la saison estivale 2025

---

**CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt de la Municipalité d'engager des étudiants pour les services de la voirie et des parcs ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de la Municipalité pour l'obtention de subventions salariales destinées à l'embauche d'étudiants a été approuvée ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Audrey Mailhot

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**DE CONFIRMER** l'embauche de Nicolas Béland au poste d'étudiant pour les services de la voirie et des parcs pour la saison estivale 2025, et ce, à partir du 23 juin 2025 jusqu'au 15 août 2025, au taux horaire de 19,00 \$.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-06-09**

ARTELIA CANADA INC. - Adjudication du contrat pour les services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux et la

surveillance environnementale pour les travaux de pavage des chemins Brown, du Boisé et Bédard

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de pavage des chemins Brown, du Boisé et d'une partie du chemin Bédard ;

**CONSIDÉRANT** la Résolution numéro 2025-04-27 : *Acceptation et adjudication de la soumission pour les travaux de pavage sur les chemins Brown, du Boisé et d'une partie du chemin Bédard* ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de retenir les services d'une entreprise spécialisée en contrôle des matériaux pour la réalisation des travaux ;

**CONSIDÉRANT** la demande de prix effectuée par la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** trois (3) entreprises ont présenté une offre de prix ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'ingénieurs Les services EXP à l'effet d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Artelia Canada Inc. au montant de 20 267,25 \$ plus les taxes applicables ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Sylvie Giroux

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'ACCORDER** à Artelia Canada Inc. le contrat pour les services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux et la surveillance environnementale pour le projet « *Travaux de pavage des chemins Brown, du Boisé et d'une partie du chemin Bédard* », pour un montant de 20 267,25 \$ plus les taxes applicables.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-06-10**

Résolution relative à l'utilisation gratuite des plateaux sportifs municipaux – Commission scolaire Eastern Townships (ETSB)

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland reconnaît l'importance de l'activité physique, du sport et des loisirs pour la santé et le bien-être de sa population ;

**CONSIDÉRANT** la demande formulée par la Commission scolaire Eastern Townships visant à bénéficier gratuitement des plateaux sportifs de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite favoriser un accès équitable et inclusif à ses infrastructures sportives ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette initiative s'inscrit dans la volonté du conseil municipal de promouvoir les saines habitudes de vie et de soutenir la cohésion sociale ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Francis Malenfant**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland accorde gratuitement l'accès à l'ensemble de ses plateaux sportifs à la Commission scolaire Eastern Townships, notamment :
- Le terrain de baseball
  - Les terrains de pickleball
  - Le terrain de soccer (sur le terrain de baseball)
  - La patinoire / glace extérieure
- QUE** cet accès gratuit s'applique à l'utilisation libre des installations, en dehors des périodes de réservation officielle ou d'activités organisées par des tiers.
- QUE** la Municipalité se réserve le droit d'adapter les modalités d'accès ou d'utilisation en fonction de l'état des infrastructures, des conditions météorologiques ou de tout autre motif jugé pertinent.
- QU'** une copie de cette résolution soit transmise à la Commission scolaire Eastern Townships.

**\*\* À la suite de l'adoption de la résolution numéro 2025-06-10, par laquelle la Municipalité du Canton de Cleveland accorde l'accès gratuit à ses plateaux sportifs à la Commission scolaire Eastern Townships, les membres du conseil expriment leur volonté d'assurer une équité pour l'ensemble du milieu.**

**En ce sens, ils souhaitent adopter une résolution similaire à l'égard du Centre de services scolaire des Sommets.**

**Ce sujet est donc ajouté à l'ordre du jour sous le point 13.1.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-06-11**

Résolution autorisant l'achat d'une machine pour le lignage des terrains sportifs

- 
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland désire encourager et soutenir les saines habitudes de vie dans la communauté ;
- CONSIDÉRANT QUE** pour assurer le lignage des terrains sportifs de la région, il est nécessaire d'acquérir une ligneuse ;
- CONSIDÉRANT QUE** le Club de Soccer Celtic doit pouvoir bénéficier de cet équipement dans les meilleurs délais et a identifié un fournisseur apte à fournir la ligneuse voulue rapidement ;
- CONSIDÉRANT QUE** la ligneuse sera détenue par la Ville de Richmond qui en assurera la garde et la maintenance ;
- CONSIDÉRANT QUE** les Municipalités de Cleveland, Melbourne et Richmond se sont entendues pour le partage

des coûts de la ligneuse selon la formule suivante : 1000\$ payé par le Celtic, 500\$ par Melbourne et la balance répartie à parts égales par Cleveland et Richmond ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le directeur général soit et est autorisé à acheter la ligneuse et que la répartition des coûts soit conforme à la formule citée plus haut.

**QUE** la ligneuse soit cédée à la Ville de Richmond qui en assurera l'entreposage et la maintenance.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-06-12**

Réal Huot Inc. – Autorisation pour l'achat de membrane géotextile pour des travaux sur divers chemins municipaux

---

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de réparation sur divers chemins municipaux sont prévus ;

**CONSIDÉRANT** la soumission No 5614485 de la compagnie Réal Huot Inc. pour l'achat de membrane géotextile au montant de 4 069,08 \$ plus les taxes applicables ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Charles Brochu

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'ACCEPTER** la soumission No 5614485 auprès de la compagnie Réal Huot Inc., au montant de 4 069,08 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-320-05-622 « *matériaux – membranes* ».

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-06-13**

Réal Huot Inc. – Autorisation pour l'achat de membrane géotextile pour des travaux sur le chemin Pease

---

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de réparation sur divers chemins municipaux sont prévus ;

**CONSIDÉRANT QUE** le chemin Pease fait partie des chemins ciblés pour la réalisation de travaux d'installation de membrane géotextile ;

**CONSIDÉRANT** la soumission No 5614491 de la compagnie Réal Huot Inc. pour l'achat de membrane géotextile au montant de 2 880,36 \$ plus les taxes applicables ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Sylvie Giroux

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'ACCEPTER** la soumission No 5614491 auprès de la compagnie Réal Huot Inc., au montant de 2 880,36 \$ plus les taxes applicables.
- QUE** les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris au fonds de carrières et sablières.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-06-14**

Travaux de plomberie au bureau municipal (installations septiques)

---

- CONSIDÉRANT QUE** les installations septiques du bureau municipal du Canton de Cleveland ont tendance à geler durant les grands froids de la période hivernale ;
- CONSIDÉRANT** la recommandation de Plomberie C. Frost de procéder à l'installation d'un fil chauffant et l'installation d'articles de plomberie pour tenter de régler cette problématique ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE** le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le paiement de la facture no 14446 de Plomberie C. Frost, au montant de 2 272, 83 \$ plus les taxes applicables.
- QUE** les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-130-00-522 « *Entretien & répar. Bâtisse (Bureau municipal)* ».

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-06-15**

Annulation d'un appel d'offres public pour absence de soumissions (appel d'offres numéro AO-2025-02 pour la fourniture d'une rétrocaveuse - années 2019 à 2023 inclusivement)

---

- CONSIDÉRANT** la Résolution numéro 2025-04-32 autorisant la direction générale à déposer un devis de soumission sur SEAO pour l'acquisition d'une rétrocaveuse ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a publié un appel d'offres public en date du 5 mai 2025 ;
- CONSIDÉRANT QUE** la date limite de réception des soumissions était fixée au 23 mai 2025 ;
- CONSIDÉRANT QU'** aucune soumission n'a été reçue dans le délai prescrit ;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge opportun d'annuler l'appel d'offres en raison de l'absence de soumissions ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Audrey Mailhot

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland annule l'appel d'offres public numéro AO-2025-02 et mandate l'administration à évaluer les options pour la suite du dossier.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-06-16**

Les Services EXP Inc. - Acceptation de l'offre de services pour le remplacement de ponceaux sur le chemin Kingsey Townline et sur le chemin St-Cyr

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland doit assurer l'entretien et le maintien de plus de 140 kilomètres de routes ;

**CONSIDÉRANT** l'état de certains ponceaux sur le chemin Kingsey Townline et sur le chemin St-Cyr ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder au remplacement des ponceaux qui se retrouvent dans des cours d'eau et qui ne répondent plus aux normes ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue le 27 mai dernier de la firme Les services EXP Inc. pour le remplacement de ponceaux sur le chemin Kingsey Townline et sur le chemin St-Cyr ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre comprend calculs hydrauliques, évaluation préliminaire et la préparation des plans et devis sur une base horaire à l'intérieur d'une enveloppe budgétaire de 6 000 \$ ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Charles Brochu

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'ACCEPTER** l'offre de services de la firme Les services EXP Inc. pour le remplacement de ponceaux sur le chemin Kingsey Townline et sur le chemin St-Cyr.

**QUE** les crédits nécessaires à la réalisation de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-320-00-411 « *Hon. Prof. Service scientifique et de génie* ».

#### **INFORMATION NUMÉRO 2025-06-17**

Rapport du Maire : Faits saillants du rapport financier

---

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code *municipal du Québec*, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.

La publication des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe 2024 sera envoyée aux résidents de la Municipalité du Canton de Cleveland et affichée sur le site internet de la municipalité.

## Rapport du Maire : Faits saillants du rapport financier 2024

### Chers contribuables et citoyens,

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, et ce, afin d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale, votre conseil municipal et moi-même sommes fiers de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2024 de la Municipalité du Canton de Cleveland.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 ont été déposés à la séance ordinaire du conseil, qui a eu lieu le 5 mai dernier. Les états financiers consolidés ainsi que le sommaire de l'information financière peuvent être consultés au bureau municipal sis au 292, chemin de la Rivière, Canton de Cleveland, aux heures ordinaires de bureau.

### Le Rapport financier 2024

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 démontrent des revenus de fonctionnement de 2 714 310 \$ et les revenus d'investissement de 9 000 \$ (subventions), ce qui a généré des revenus totaux de 2 723 310 \$. Les différentes charges de la municipalité (dépenses) ont totalisé 2 724 763 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (revenus d'investissement, amortissements, affectations, etc.) les résultats financiers indiquent un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 227 805 \$. Le surplus accumulé (affecté et non affecté) totalise la somme de 790 038 \$.

La firme MNP S.E.N.C.R.L./s.r.l., vérificateurs de la Municipalité, certifie que les états financiers consolidés présentent une image fidèle de la situation financière, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, de la situation financière de la Municipalité du Canton de Cleveland pour l'exercice financier 2024.

### Traitement des élus

En vertu des dispositions de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le rapport financier contient une mention sur la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit. En sus, nous vous présentons les principaux éléments de rémunération de vos élus pour 2024 (Règl. 585 et Règl. 600) :

Maire	19 733 \$	allocation	9 867 \$
Conseillers (ères)	4 919 \$	allocation	2 460 \$

De plus, le maire a reçu une rémunération de 7 358,34 \$ et une allocation de dépense de 3 679,18 \$ à titre de membre du conseil de la MRC du Val-Saint-François. Le maire suppléant, quant à lui, a reçu une rémunération de 318,84 \$ et une allocation de dépense de 159,42 \$.

À l'exception du maire, les membres du conseil municipal ont également reçu une rémunération additionnelle de 102,67 \$ ainsi qu'une allocation de dépense de 51,33 \$ pour chaque réunion de comité ou de commission dont ils étaient membres et à laquelle ils ont assisté.

---

Herman Herbers, maire  
Présenté au conseil municipal le 2 juin 2025

## **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE**

---

Monsieur le Maire Herman Herbers procède à la lecture du *Rapport du Maire : Faits saillants du rapport financier 2024*, présenté au conseil municipal, plutôt que de faire état des activités survenues depuis son dernier rapport d'activités.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-06-18**

Résolution relative à l'utilisation gratuite des plateaux sportifs municipaux – Centre de services scolaire des Sommets (CSSDS)

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland reconnaît l'importance de l'activité physique, du sport et des loisirs pour la santé et le bien-être de sa population ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite favoriser un accès équitable et inclusif à ses infrastructures sportives ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette initiative s'inscrit dans la volonté du conseil municipal de promouvoir les saines habitudes de vie et de soutenir la cohésion sociale ;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Audrey Mailhot

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland accorde gratuitement l'accès à l'ensemble de ses plateaux sportifs au Centre de services scolaires des Sommets, notamment :

- Le terrain de baseball
- Les terrains de pickleball
- Le terrain de soccer (sur le terrain de baseball)
- La patinoire / glace extérieure

**QUE** cet accès gratuit s'applique à l'utilisation libre des installations, en dehors des périodes de réservation officielle ou d'activités organisées par des tiers.

**QUE** la Municipalité se réserve le droit d'adapter les modalités d'accès ou d'utilisation en fonction de l'état des infrastructures, des conditions météorologiques ou de tout autre motif jugé pertinent.

**QU'** une copie de cette résolution soit transmise au Centre de services scolaire des Sommets.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC – 19h54 à 20h29**

---

Les questions des citoyens présents ont été entendues et répondues par les membres du conseil.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-06-19**

Levée de la séance

---

**CONSIDÉRANT** l'ordre du jour étant épuisé;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la séance soit levée à 20h29.

**QUE** la prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 7 juillet 2025.

#### **DISPONIBILITÉ DE FONDS**

---

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté le Règlement no 562 sur le contrôle et le suivi budgétaire, déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du conseil municipal du 2 juillet 2019. Le tout conformément aux articles 165.1, 176.4, 176.5, 960.1, 961 et 961.1 du *Code municipal du Québec*.

Le conseil municipal a également adopté, le 7 septembre 2021, le Règlement no 580 modifiant l'article 7.1 du Règlement no 562.

L'autorisation des dépenses provient de ces règlements et sera suivie et contrôlée par le Comité des finances de la municipalité, le tout conformément à la loi.

#### **APPROBATION DES RÉSOLUTIONS**

---

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec* ».

À Canton de Cleveland, ce 3e jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-cinq.

---

Herman Herbers, Maire

---

Martin Lessard, Greffier-trésorier